

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE BONNE ROUTE

## 1/OBJET

Ce document accessible et imprimable à tout moment, sur le site internet : [www.ceconseil.com](http://www.ceconseil.com), a pour objet de fixer les modalités et conditions du service BONNE ROUTE (le « Service »), proposé par la CEC Conseil – 117 avenue Victor Hugo – 92514 Boulogne-Billancourt Cedex - RCS Nanterre 508 340 593 et de définir les obligations et responsabilités de CEC Conseil et de l'utilisateur (ou « client ») dans ce cadre, dénommés ci-après ensemble les « Parties » ou individuellement la « Partie ». Les présentes conditions générales et l'accord de traitement sur les données personnelles, constituent ensemble le socle contractuel, ci-après le « Contrat » applicable entre les Parties. Le Contrat s'applique pour tout usage du Service, y compris à titre gratuit. Comme indiqué ci-dessus, le présent document peut être complété par des conditions particulières. Celles-ci devront être explicitement acceptées par les Parties. Toute condition posée par l'utilisateur, notamment conditions d'achat, sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposables à CEC Conseil. En accédant et en utilisant le Service, l'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance, compris et accepté expressément et sans réserve le Contrat.

## 2/DESCRIPTION/ACCES AU SERVICE

BONNE ROUTE est une solution de communication sur le risque routier et l'éco-conduite à destination des entreprises ou des particuliers. De type SaaS (Software as a Service) disposant de fonctionnalités, permettant notamment d'envoyer, des SMS (Short Message Service) à une liste de contacts déterminée par le client sur des terminaux compatibles, à destination de la France et/ou de l'International (Selon la liste des destinations et possibilités de réception disponibles. Demander la liste par mail). L'accès au Service s'effectue à travers une page web dédiée sur le site Internet. L'utilisation du Service requiert également une connexion Internet.

## 3/ L'OFFRE

CEC Conseil propose une offre « BONNE ROUTE » unique : Un contenu de message risque routier et éco-conduite par SMS une fois par mois selon un contrat d'abonnement sur 12, 24, 36 mois. Pour tout renseignement et souscription, l'utilisateur doit contacter le service commercial de CEC Conseil.

## 4/ COMMANDE –LIVRAISON

L'utilisateur déclare disposer du pouvoir et de la capacité nécessaires à l'exécution de ses obligations, et à la passation de commande. L'utilisateur reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu de la société CEC Conseil toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire, en connaissance de cause. Toute commande est effectuée, soit par une souscription directement en ligne sur le site Internet, soit par un bon de commande émis par notre Service commercial. Les commandes sont réputées ferme dès réception et validation de la commande par CEC Conseil. Elles ne sont plus susceptibles de modification ou d'annulation après cette date. CEC Conseil se réserve le droit d'annuler toute commande en cas de suspicion avérée de fraude. Les offres sur mesure font quant à elle, l'objet de conditions particulières signées entre le client et CEC Conseil, venant ainsi compléter et/ou déroger selon les cas, aux présentes conditions générales. Le client ne répondant pas à la définition de consommateur au sens du code de la consommation, il ne bénéficie pas des dispositions propres au droit de rétractation. Les crédits, les options et/ou les accès, le cas échéant, sont immédiatement attribués ou mis en service pour les options et accès, au jour du complet paiement du prix, sauf meilleur accord écrit entre les Parties. Pour prévenir des risques de fraude, un délai de validation du règlement et/ou de la commande peut

intervenir. Ce délai dépend de notre partenaire de paiement électronique. Celui-ci effectue un certain nombre de contrôles et peut, le cas échéant, alerter nos services sur la nécessité d'investiguer sur l'origine et la teneur d'une transaction. CEC Conseil pourrait être amené à demander au client des informations complémentaires. Ce dernier s'oblige à apporter des réponses dans les meilleurs délais, sans quoi la commande pourra être rejetée à la seule discrétion de CEC Conseil. Votre souscription va débuter dès lors que vous avez réglé votre abonnement. La campagne ne pourra être effective qu'après-réception de votre fichier contact complété. Pour permettre un début de votre campagne au mois N+1, le fichier contact doit nous parvenir avant le 20 du mois de souscription. Passer cette date la campagne débutera au mois N+2.

## 5/ TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix applicable est celui en vigueur au jour de la commande. Le prix étant indiqué HT, il convient d'y ajouter la TVA en vigueur. Nos produits sont payables à la commande, hors conditions particulières, directement en ligne sur le site par communication du numéro de carte de crédit (mode sécurisé SSL) ou par virement bancaire. Les factures seront disponibles et téléchargeables à l'adresse mail indiquée par le client après validation et réception du paiement.

## 6/ OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

-L'utilisateur s'engage à communiquer des informations exactes lors de son inscription par la création d'un compte client et lors des commandes. En cas d'erreur ou omission volontaire ou involontaire dans la transmission des informations communiquées par l'utilisateur, CEC Conseil ne pourra être tenue responsable d'erreurs de facturation, de retard ou d'une absence de livraison. En cas de modifications des informations transmises, l'utilisateur s'engage à en informer sans délai CEC Conseil et à lui adresser toute mise à jour. -Seul l'utilisateur est responsable de la conservation et de l'utilisation de son identifiant et mot de passe de son compte client. CEC Conseil ne saurait être responsable des conséquences que pourraient avoir toute divulgation, même accidentelle, de son code et/ou identifiant à un tiers. -Toute cession de compte est interdite sans autorisation expresse et préalable de CEC Conseil. -L'utilisateur est responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées. Il est également responsable de l'exécution de ses obligations au titre des relations contractuelles avec la société CEC Conseil. -L'utilisateur s'engage à respecter les prescriptions données par CEC Conseil dans sa documentation, ainsi que l'ensemble des conseils et recommandations communiqués. De même, l'utilisateur est seul responsable de la collecte des numéros de téléphones utilisés avec le service, de leur validité et compatibilité avec le Service.

6.1 - Respect de la législation, L'utilisateur s'engage en particulier au respect de la loi informatique et libertés de 1978 modifiée et au RGPD. Le client garantit à CEC Conseil que le contenu et les bases de numéros de téléphones utilisés dans le cadre de ses campagnes sont mises à jour et sont libres de droit ou que le client en détient tous les droits et qu'il détient toutes les autorisations nécessaires pour les utiliser, exploiter. A noter qu'en France, les campagnes mobiles de marketing direct sont en partie régies par l'article L.34-5 du code des postes et des communications électroniques et l'article L.121-20-5 du code de la consommation. L'utilisateur ne peut utiliser le Service pour envoyer des SMS à des fins de publicité, de prospection directe (SMS Marketing), sans le consentement préalable (opt-in), libre et spécifique du destinataire des messages, sauf exceptions. L'envoi de SMS marketing est interdit du lundi au samedi de 20h30 à 8h00, et à toutes heures le dimanche et les jours fériés. Ces horaires sont susceptibles de modifications selon les opérateurs. Si le client déclenche des

campagnes pendant ces périodes, l'envoi ne sera effectif que pendant les périodes autorisées et sur indications quant à la date et heure fournies par le client. Si toutefois, l'envoi de SMS marketing viendrait à ne pas être empêché par CEC Conseil, seul le client serait responsable et supporterait seul les conséquences de ses actes.

#### 7/ OBLIGATIONS -RESPONSABILITE ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITE DE CEC Conseil

CEC Conseil exécute ses obligations selon les règles de l'art en usage dans sa profession et n'est tenue qu'à une obligation de moyens. Les raisons de la non délivrance/réception d'un SMS peuvent être diverses (interruption de l'appareil de réception pour une durée prolongée, problème technique chez le fournisseur, mauvaise saisie des numéros, numéro abandonné, etc.). CEC Conseil ne garantit pas que le Service et ses outils sont en mesure de satisfaire à des exigences de performances et/ou qu'ils fonctionneront sans discontinuité, ni bug ou encore qu'ils répondent aux spécifications ou besoins spécifiques de l'utilisateur. CEC Conseil ne garantit pas en conséquence que l'ensemble des défaillances ou erreurs du logiciel sera corrigé. CEC Conseil s'efforce, dans la mesure du possible, d'assurer la permanence et la continuité du Service. Pour des raisons de maintenance et de mise à jour curatives et/ou évolutives, ou pour toute autre raison, il est possible que le Service soit temporairement interrompu partiellement ou totalement. Dans la mesure du possible, les interruptions feront l'objet d'une information par tous moyens, au client. CEC Conseil est responsable de la mauvaise exécution de ses obligations. Néanmoins, CEC Conseil ne peut en aucun cas être tenue responsable : - En cas de dommages résultant du non-respect par l'utilisateur de ses obligations ; - En cas de dommages résultant partiellement ou totalement d'une utilisation non-conforme, malveillante ou/et anormale par l'utilisateur du Service, y compris par négligence, erreurs, défaillance et/ou non-respect des conseils et recommandations données ; -en cas de dommages résultant d'utilisation en lien avec le Service par l'utilisateur de programmes non fournis ou avalisés par CEC Conseil et susceptibles d'affecter les Services ou les données de l'utilisateur- En cas de dommages immatériels, indirects, accessoires, spéciaux, ou moraux et notamment les dommages résultant d'une perte de profits, d'une perte de chance, d'une perte d'exploitation, d'un manque à gagner, ou d'une privation d'usage. -en cas de dommages liés à une intrusion ou à un maintien frauduleux d'un tiers dans le système, ou à l'extraction illicite de données, malgré la mise en œuvre des moyens de sécurisation conformes aux données actuelles de la technique, CEC Conseil ne supportant qu'une obligation de moyen au regard des techniques connues de sécurisation ; - En cas de dommages ne résultant pas exclusivement et directement de la défaillance de CEC Conseil notamment la défaillance du réseau Internet ou encore la malveillance ou défaillance d'un tiers, d'un opérateur ou encore de la défaillance de toute chose dont CEC Conseil n'a pas la complète maîtrise. En tout état de cause, la responsabilité pécuniaire de CEC Conseil sera limitée au montant des sommes effectivement versées par l'utilisateur à CEC Conseil au cours des 12 mois précédant le fait générateur du dommage, toutes causes de préjudices confondues.

#### 8/ PROPRIETE INTELLECTUELLE

CEC Conseil conserve la propriété et l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés aux technologies qu'elle met à disposition de l'utilisateur dans le cadre du Service, ainsi que sur tout contenu rendu disponible par CEC Conseil via le Service. Cela comprend notamment en sus du logiciel et de l'API, la documentation, le nom et logo de BONNE ROUTE, tous les noms, logos, noms de services et de produits, dessins et modèles, slogans et droit d'auteur, brevets, marques et plus généralement tout autre droit de propriété intellectuelle

#### 9/ SUSPENSION –RESILIATION

9.1 Suspension : CEC Conseil se réserve le droit de suspendre de plein droit sans préavis, l'accès au Service sans que l'utilisateur ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation à ce titre dans les cas suivants : -En cas de transmissions d'informations erronées par l'utilisateur ; -en cas de suspicion avérée de fraude (ex : carte de paiement frauduleuse) ; -en cas de non-respect de l'article 8.1 et 8.2 des dispositions des présentes ; -en cas de plaintes de destinataires de SMS ; -en cas de comportement et/ou d'agissement de l'utilisateur susceptibles de mettre en péril la sécurité et/ou le fonctionnement normal du Service

9.2 Résiliation : L'utilisateur peut résilier le Service dans les formes et conditions prévues lors de sa commande. Il peut également demander la suppression de son compte. Néanmoins, cette dernière aura pour conséquence de résilier le Service, sans remboursement possible et entraînant l'exigibilité immédiate des sommes dues, le cas échéant. En cas de manquement par une des Parties à l'une ou l'autre de ses obligations, non réparé dans un délai de 8 jours à compter, soit d'un courrier électronique adressé à la Partie défaillante notifiant les manquements en cause, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, le Service pourra être résilié de plein droit par la Partie lésée, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante et des sommes restantes dues. Le Service pourra toutefois être résilié de plein droit, sans préavis et sans mise en demeure préalable par CEC Conseil en cas de non-respect de l'article 6.1 et 6.2 des présentes,

#### 10/ FORCE MAJEURE

CEC Conseil et l'utilisateur ne pourront être tenus responsables de l'absence ou d'un retard dans l'exécution de tout ou partie du Contrat dû à un événement de force majeure, si celui-ci remplit les conditions légales et jurisprudentielles requises pour qualifier la force majeure en droit français. De plus, de convention expresse entre CEC Conseil et l'utilisateur, pourront être tenus pour des cas de force majeure, les événements d'interruption, panne, sabotage des moyens de communication, incendie, inondation, intempéries exceptionnelles, avaries, émeutes, guerre, grève totale ou partielle, lock out. Le cas de force majeure suspend les obligations de chacun pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du Service CEC Conseil ou l'utilisateur, huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision.

#### 11/ MODIFICATIONS SERVICE/CONDITIONS GENERALES/PRIX

CEC Conseil se réserve le droit de modifier le Service y compris les fonctionnalités et/ou les termes des présentes conditions générales, notamment en fonction de l'évolution des techniques et/ou de la législation. Toutes les modifications apportées seront présentées sur le site Internet et portées à la connaissance des utilisateurs par ce biais. Il incombe à l'utilisateur de vérifier régulièrement sur le site internet. En cas de modifications des conditions générales, l'utilisateur peut résilier sans frais le Service en dérogation à l'article résiliation, par lettre recommandée avec accusé de réception auprès de CEC Conseil dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications. Au-delà, l'utilisateur sera réputé avoir accepté les modifications. Toutefois, toute modification intervenant du fait de la loi ou de la réglementation ne pourra être considérée comme ouvrant droit à résiliation. CEC Conseil peut également modifier ses prix à tout moment. En cas de modifications de prix applicables à tout contrat en cours, l'utilisateur sera informé au préalable un mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. A compter de cette information, l'utilisateur aura 30 jours pour résilier sans frais le Service, par lettre recommandée avec accusé de réception. Au-delà, l'utilisateur sera réputé avoir accepté les modifications. Toutefois, CEC Conseil se réserve le droit de répercuter,

sans préavis, toute nouvelle taxe réglementaire, administrative, fiscale ou toute augmentation de ces dites taxes sans possibilité de résiliation pour l'utilisateur.

## 12/ PUBLICITE

CEC Conseil est autorisée à faire mention de la raison sociale du client et des logos correspondants à titre de référence commerciale sur tout support de communication. Cette mention à titre gratuit ne saurait faire l'objet d'aucune compensation ou rétribution de quelque manière que ce soit. Le client peut mettre fin à cette autorisation à tout moment sur simple notification écrite à l'adresse mail suivante : [bonne-route@ceconseil.com](mailto:bonne-route@ceconseil.com)

## 13/ DIVISIBILITE

Dans le cas où une clause du Contrat serait déclarée invalide ou inexécutoire, ladite clause sera séparée, et les parties restantes du Contrat demeureront en vigueur et de plein effet.

## 14/ TOLERANCES

Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des Parties à faire valoir un droit quelconque, ne saurait valoir modification du Contrat, ni générer une renonciation à un droit quelconque pour l'avenir.

## 15/ CONFIDENTIALITE ET DONNEES PERSONNELLES

15.1 Données personnelles Les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. CEC Conseil est amenée à traiter des données à caractère personnel pour son compte, mais également pour le compte de l'utilisateur. Les mesures mises en œuvre par CEC Conseil, lorsqu'elle agit en qualité de responsable de traitement, sont détaillées dans une charte disponible sur le site Internet CEC Conseil. Lorsque CEC Conseil traite des données à caractère personnel pour le compte de l'utilisateur, elle agit en qualité de sous-traitant. Cette relation entre les Parties est encadrée par l'accord de traitement sur les données personnelles, disponible sur le site Internet [www.ceconseil.com](http://www.ceconseil.com).

15.2 Confidentialité Dans le cadre du Service, les Parties sont amenées à se communiquer entre elles des informations confidentielles. On entend par « Informations confidentielles » : toute information de quelque nature que ce soit, sous quelque forme que ce soit, énoncée comme confidentielle ou non, échangée entre les Parties, de quelque manière que ce soit, notamment toute information de nature technique, commerciale, marketing et financière, algorithmes, les documents internes, etc. Toutefois, ne sont pas considérées comme informations confidentielles : les références commerciales de chacune des Parties concernés par l'article 15 ; ainsi que les informations : - qui sont entrées dans le domaine public préalablement à la date de divulgation ou communication ou qui tomberont dans le domaine public après leur communication et/ou divulgation sans que la cause ne soit imputable à la Partie qui divulgue; - dont il peut être démontré qu'elles sont déjà connues de la Partie avant leur transmission ; - qui auraient été développées indépendamment de la Partie ; - qui auront été reçues d'un tiers de manière licite, sans violation du Contrat. Chacune des Parties s'engage à conserver la confidentialité de tout ou partie des Informations confidentielles reçues. Toutefois, chacune des Parties est autorisée à divulguer toute Information confidentielle dans les cas suivants : (i) pour les besoins de l'exécution du Contrat, notamment auprès de leurs personnels, sous-traitants,

intervenants, dans le cadre de leurs habilitations respectives; (ii) en application d'une disposition légale ou réglementaire; (iii) pour répondre aux demandes des communications des autorités judiciaires et/ou administratives; et / ou (iv) pour protéger leurs droits et/ou leurs propriétés ou celles de leurs partenaires, ou de tout autre tiers; (v) en cas d'accord préalable écrit ou demande de l'autre Partie. Les Parties s'engagent à protéger les Informations confidentielles par des mesures appropriées et traitées avec un degré de précaution au moins équivalent à celui appliqué à leurs propres informations confidentielles.

#### 16/ LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le Contrat est soumis au droit français. A défaut d'accord amiable, toutes contestations sont de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nanterre, même en cas de demande incidente, de recours en garantie ou de pluralités de défendeurs.

#### 17/ TITRES

Les titres n'ont que valeur de convenance. En cas de contradiction entre le titre et le corps d'un article du Contrat, il est entendu que le corps de l'article prévaut.

#### 18/ PREUVES

Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de CEC Conseil ou de ses partenaires dans les conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, commandes et paiements intervenus entre les Parties.

#### 19/ SOUS TRAITANCE

CEC Conseil se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations nécessaires au Service et de faire appel à tout prestataire et tiers de son choix sans être tenu d'en informer le client, sous réserve de demeurer le seul interlocuteur du client.